

## **BOND ACCELERATOR PROGRAM - UEMOA**

### **1. Objectif**

Le programme d'Accélération des Émissions d'Obligations Durables sur le marché de l'UEMOA est une initiative conjointe du Global Green Growth Institute (GGGI), et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), avec un financement du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Il vise à fournir une assistance technique et financière complète aux émetteurs des secteurs public et privé de la région UEMOA souhaitant structurer et émettre des obligations vertes, sociales, et de durabilité. L'objectif est de renforcer l'écosystème régional de la finance durable, de favoriser la confiance des investisseurs et d'accélérer la mobilisation de capitaux en faveur de projets à fort impact, alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) et les engagements climatiques nationaux.

### **2. Type de soutien**

- **Accompagnement pour l'élaboration de cadres de référence** : appui sur mesure à la conception de cadres d'obligations thématiques alignés sur les meilleures pratiques internationaux
- **Partage de connaissances et renforcement des capacités** : organisation d'ateliers ciblés, de sessions d'apprentissage entre pairs et de formations techniques afin d'améliorer la compréhension des obligations thématiques et des instruments de finance durable par les émetteurs
- **Soutien post-émission** : assistance pour le reporting, le suivi de l'utilisation des fonds et le respect des exigences de divulgation afin de garantir la transparence et la crédibilité
- **Mobilisation des investisseurs** : facilitation des mises en relation avec des investisseurs locaux, régionaux et internationaux, y compris un appui spécifique à l'organisation de roadshows et d'actions de promotion de l'investissement
- **Facilitation des revues externes (Second Party Opinions - «SPO»)** : appui ciblé à la préparation et à l'obtention de Second Party Opinions avec nos partenaires (S&P Global), avec une prise en charge financière pouvant aller jusqu'à 100 %

### **3. Phases du programme**

- **Phase 1 : Préparation et lancement – période de candidature**
  - Mise en place des membres du Comité de sélection
  - Définition de la taille de la cohorte d'entités ciblées

- Lancement d'un appel à candidatures pour identifier des entités éligibles et engagées (la sélection sera fondée sur des critères définis tels que la maturité du projet d'émission, le type de projets, l'utilisation des fonds, l'alignement avec les objectifs de durabilité, la conformité à la réglementation locale, etc.)
- **Phase 2 : Assistance technique et financière**
  - Évaluation des entités sélectionnées au regard des critères définis
  - Identification des besoins en assistance technique, notamment l'évaluation des portefeuilles de projets éligibles et la garantie d'impacts environnementaux adéquats, la structuration des cadres d'obligations thématiques incluant l'utilisation des fonds, les indicateurs d'impact, le reporting d'impact, etc.
  - Appui à la préparation des évaluations SPO portant sur les cadres d'obligations thématiques
  - Organisation d'ateliers et de formations sur les principes de la finance durable, les taxonomies et les outils spécifiques
  - Appui à l'organisation de roadshows auprès des investisseurs
  - L'assistance technique est alignée sur les Principes de l'International Capital Market Association (ICMA)
  - Les émetteurs sélectionnés sont responsables de la désignation d'un arrangeur principal chargé de gérer le processus réglementaire d'émission. Les coûts correspondants sont supportés par les émetteurs.
- **Phase 3 : Émission**
  - Appui à l'émetteur pour finaliser l'émission de l'obligation thématique
  - Élaboration d'une documentation des enseignements tirés
  - Organisation d'un événement final de présentation des réussites afin d'encourager la réplique et le passage à l'échelle sur l'ensemble du marché

#### **4. Émetteurs éligibles**

La participation au Programme d'accélération des obligations est ouverte aux entités des secteurs public et privé opérant dans la région UEMOA. Afin de garantir la crédibilité, la transparence et l'alignement avec les normes internationales de la finance durable, le programme mettra en œuvre un processus structuré de diligence raisonnable avant l'admission des institutions privées. La sélection des émetteurs éligibles est soumise à l'approbation du Comité de sélection.

#### **5. Critères d'éligibilité**

En plus de l'exigence que les obligations émises dans le cadre du programme soient correctement qualifiées comme obligations vertes, sociales, de durabilité ou liées à la durabilité, conformément aux Principes de l'ICMA, un certain nombre de critères clés doivent être respectés, notamment :

- L'émetteur doit être une entité du secteur public ou privé constituée ou opérant dans la région UEMOA
- L'émission proposée doit être alignée sur les normes internationales, y compris les Principes de l'ICMA (Green Bond Principles, Social Bond Principles, Sustainability Bond Guidelines) et, le cas échéant, la taxonomie de la Climate Bonds Initiative (ou une taxonomie régionale)
- Le montant minimum de l'émission doit être équivalent à **0** et à au moins **10 000 FCFA de valeur nominale** (afin d'assurer la pertinence et la liquidité du marché)
- La maturité des obligations doit être d'au moins trois ans et, sauf exceptions limitées, les obligations ne doivent pas être remboursables avant cette échéance
- L'obligation doit être structurée comme un titre de créance éligible au regard de la réglementation applicable du marché financier de l'UEMOA
- L'arrangeur ou chef de file doit être une institution financière agréée et reconnue sur le marché de l'UEMOA
- Plus de 50 % des travaux liés à l'émission (structuration, conseil, distribution) doivent être réalisés au sein de la région UEMOA afin de soutenir le marché local
- Une revue externe indépendante (Second Party Opinion ou équivalent), fondée sur des normes internationalement reconnues, doit être réalisée. Grâce aux partenariats du programme avec des prestataires tels que S&P ou Fitch Sustainable Ratings, les émetteurs auront accès à des mécanismes de facilitation et de cofinancement pour l'obtention de ces revues.

## **6. Dépenses éligibles**

Pour qu'une émission obligataire soit qualifiée de verte, sociale, de durabilité ou liée à la durabilité, l'émetteur éligible devra désigner un évaluateur externe indépendant chargé de fournir une évaluation objective du cadre obligataire et de l'utilisation prévue des fonds. Ces évaluations doivent être fondées sur des normes de finance durable internationalement reconnues, notamment :

- the **International Capital Market Association (ICMA) Principles** Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP), Sustainability Bond Guidelines (SBG), et Sustainability-Linked Bond Principles (SLBP)
- **Climate Bond Principles**, publiés par Climate Bonds Initiative (CBI)
- ou tout autre référentiel internationalement reconnu pertinent pour le contexte de l'UEMOA.

#### **7. Processus de candidature**

- **Diligence juridique - BRVM & GGGI**
- **Évaluation de l'entreprise (si cotée)**
- **États financiers audités récents (3 ans)**
- **Structuration de l'opération**
- **Cotation de l'entreprise**
- **Liste des dirigeants, cadres, membres du comité exécutif (C-level) et leurs curriculum vitae**

#### **8. Procédure interne de selection pour le pays/l'émetteur bénéficiaire**

**Étape 0 (facultative mais recommandée).** Les équipes pays intéressées prennent contact avec leur membre régional PTU afin d'explorer les opportunités, en concertation avec le/la responsable de la finance durable. L'équipe pays et le PTU organisent un échange avec la PMU pour discuter du périmètre de l'engagement et recevoir des retours préliminaires.

**Étape 1.** Le PTU accompagne l'équipe pays dans l'avancement des échanges avec les bénéficiaires potentiels (réunions et/ou sessions de sensibilisation) et dans l'élaboration de la note d'engagement (Annexe 1) afin de solliciter le soutien et l'intervention du GTSFI. La note d'engagement est envoyée à : [Srinath.Komarina@gggi.org](mailto:Srinath.Komarina@gggi.org).

**Étape 2.** La PMU examine la note d'engagement sur la base des critères d'éligibilité et de priorisation établis par le Conseil du fonds fiduciaire (section 4). La PMU prend une décision GO / NO GO dans un délai de deux semaines (10 jours ouvrables) à compter de la réception de la note.

**Note :** Dans le cas de bénéficiaires du secteur privé, conformément aux règles d'engagement du secteur privé du GGGI, la note d'engagement doit être approuvée par (1) l'Assistant Directeur general concerné, pour une proposition émanant de GGP&I ou IPSD (2) le Directeur general adjoint, pour une proposition de l'OED (3) le Directeur

general, pour une proposition provenant du Bureau du Directeur general. Il est recommandé que l'équipe pays entreprenne cette démarché après l'approbation de la PMU

**Étape 3.** En cas de décision GO de la PMU, la note d'engagement est transmise à l'ADG, OED (représentant du GGGI au sein du Conseil du fonds fiduciaire) pour approbation via une note de décision. Celle-ci est validée dans un délai de deux jours ouvrables suivant la soumission.

**Étape 4.** La note d'engagement est soumise au Conseil du fonds fiduciaire (TFB). Le TFB dispose de 14 jours ouvrables pour formuler une objection, au terme desquels la note est considérée comme approuvée.

**Étape 5.** Des experts techniques du GTSFI sont désignés pour fournir l'assistance technique demandée, avec un budget d'appui pour les ateliers, déplacements, conception, etc.

## **9. Processus de sélection**

Le Programme sera mis en œuvre à travers un processus de sélection rigoureux et compétitif structuré autour des étapes clés suivantes :

1. Lancement d'un appel à manifestations d'intérêt dans l'ensemble de la région UEMOA, ciblant les entreprises publiques et privées éligibles opérant dans des secteurs prioritaires de la durabilité
2. Organisation de plusieurs ateliers de renforcement des capacités en présentiel et de webinaires virtuels visant à accroître la sensibilisation du marché et les connaissances techniques, touchant un large éventail d'acteurs corporatifs dans les États membres de l'UEMOA
3. Réception et analyse des candidatures correspondant à des besoins d'investissement agrégés significatifs, couvrant des secteurs clés tels que les énergies renouvelables, les infrastructures durables et les bâtiments verts, les transports propres et l'agriculture climato-intelligente
4. Tenue de réunions du comité de sélection réunissant des représentants du GGGI, du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et de la BRVM, agissant en tant qu'évaluateurs indépendants et expérimentés tout au long du processus de sélection

Grâce à cette approche globale et transparente, le Programme vise à garantir un processus d'évaluation solide et professionnel, aligné sur les meilleures pratiques internationales et les objectifs de développement du marché régional.

À l'issue de ce processus, un jury composé du GGGI, du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et de la BRVM, en collaboration avec les parties prenantes régionales, sélectionnera un nombre limité d'entreprises du secteur privé en tant qu'émetteurs potentiels. Ces candidats sélectionnés bénéficieront d'un appui pour émettre des obligations vertes, de durabilité et liées à la durabilité sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

## **10. Résultats du programme**

À l'issue de leur participation au Bond Accelerator Program - UEMOA, les émetteurs sélectionnés bénéficieront des outputs concrets suivants :

- **Mise en place d'un framework d'obligations thématiques**

Élaboration et finalisation d'un cadre d'émission (Green, Social, Sustainability ou Sustainability-Linked Bond Framework) aligné sur les Principes de l'ICMA et les meilleures pratiques internationales, incluant notamment l'utilisation des fonds, la sélection des projets, la gestion des produits et le cadre de reporting.

- **Obtention d'une revue externe indépendante (Second Party Opinion - SPO)**

Appui à la préparation et à l'obtention d'une Second Party Opinion délivrée par un prestataire reconnu (tel que S&P Global ou Fitch Sustainable Ratings), renforçant la crédibilité, la transparence et l'attractivité de l'émission auprès des investisseurs.

- **Listing de l'obligation sur la BRVM**

Accompagnement tout au long du processus menant à l'émission et à la cotation

effective de l'obligation thématique sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), conformément à la réglementation du marché financier de l'UEMOA.

- **Dispositif de post-émission et de reporting**

Mise en place de mécanismes de suivi et de reporting post-émission, incluant le reporting sur l'allocation des fonds et, le cas échéant, le reporting d'impact, afin d'assurer le respect des engagements pris auprès des investisseurs et des standards de la finance durable.